

Conditions particulières d'accès à l'obtention d'une copie numérique des données géographiques numériques du projet CAPASOL 6 « Cartes des concentrations de fond en polluants inorganiques dans les sols agricoles et forestiers – CAPASOL 6 »

(Version du 27 mars 2025)

Toute question relative au présent document est à envoyer au Gestionnaire des Données :
SPW Environnement – Département du Sol et des Déchets - Direction de la Protection des Sols
Av. Prince de Liège, 15, 5100 Jambes OU secretariat.protection.sol@spw.wallonie.be

Synthèse

Les conditions générales d'accès¹ s'appliquent sous réserve des Conditions particulières d'accès prévues par le Gestionnaire de la Donnée.

Les conditions d'accès à l'obtention d'une copie numérique des données géographiques numériques de CAPASOL VI, dont le Gestionnaire de la Donnée est la Direction de la Protection des Sols du Département du Sol et des Déchets du Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, ci-après dénommé « DPS », peuvent être synthétisées comme suit :

Les Données est-elle accessible...	Conditions d'accès
...par toute personne physique ou morale ?	Non (le Gestionnaire de la Donnée a défini les conditions particulières d'accès suivant l'art. 1 §2 ci-dessous)
...pour une durée indéterminée ?	Non (le Gestionnaire de la Donnée a défini les conditions particulières d'accès suivant l'art. 1 §3 ci-dessous)
...gratuitement ?	Oui
...sur l'entièreté du territoire qu'elles couvrent ?	Non (le Gestionnaire de la Donnée a défini les conditions particulières d'accès suivant l'art. 1 §4 ci-dessous)
...pour toute finalité ?	Non (le Gestionnaire de la Donnée a défini les conditions particulières d'accès suivant l'art. 1 §5 ci-dessous)

¹ <https://geoportail.wallonie.be/files/documents/ConditionsSPW/DataSPW-CGA.pdf>

Article 1. Modifications des Conditions générales d'accès

Les Conditions générales d'accès, référencées dans la Fiche descriptive de la Donnée, s'appliquent.

Cependant, ces conditions sont restreintes ou étendues par les Conditions particulières d'accès présentées ci-dessous.

§1^{er}. Les définitions de l'article 2 des Conditions générales d'accès sont remplacées par les suivantes, qui sont également d'application dans la licence d'utilisation des Données de CAPASOL 6 :

1° Accès : obtention par l'Utilisateur d'une copie numérique de Données.

2° Conditions générales d'accès : ensemble des règles générales décrivant sous quelles conditions un Utilisateur peut obtenir une copie de Données. Elles sont disponibles sur le Géoportail de la Wallonie².

3° Conditions particulières d'accès : ensemble des règles spécifiques définies par le Gestionnaire d'une Donnée qui étendent ou restreignent les Conditions générales d'accès sur cette Donnée. Elles sont énoncées dans la Fiche descriptive de chaque Donnée.

4° Conditions d'accès : les Conditions générales d'accès et les éventuelles Conditions particulières d'accès.

5° Conditions générales d'utilisation : ensemble des règles générales décrivant les actes d'exploitations autorisés ou non à l'Utilisateur sur sa copie de Données. Elles sont disponibles sur le Géoportail de la Wallonie³.

6° Conditions particulières d'utilisation : ensemble des règles spécifiques définies par le Gestionnaire d'une Donnée qui étendent ou restreignent les Conditions générales d'utilisation sur cette Donnée. Elles sont énoncées dans la Fiche descriptive de chaque Donnée.

7° Conditions d'utilisation : les Conditions générales d'utilisation et les éventuelles Conditions particulières d'utilisation.

8° Copie numérique : copie de Données sur un support matériel informatique (serveur, disque, clé USB, etc.).

9° (Re)distribuer : fournir, gratuitement ou moyennant rétribution, les Données à des tiers via copie numérique.

10° Donnée : donnée géographique numérique dont le SPW est propriétaire.

11° Fiche descriptive : document de référence qui décrit la Donnée et fournie par le Gestionnaire de la Donnée.

² <https://geoportail.wallonie.be/files/documents/ConditionsSPW/DataSPW-CGA.pdf>

³ <https://geoportail.wallonie.be/files/documents/ConditionsSPW/DataSPW-CGU.pdf>

12° Gestionnaire de la Donnée : service du SPW qui veille à garantir l'acquisition, la qualité, l'intégrité, le stockage, la mise à jour, la documentation et la diffusion de la Donnée.

13° Licence d'utilisation d'une Donnée : contrat par lequel le SPW octroie à l'Utilisateur des droits d'utilisation spécifiques sur la Donnée.

14° Modifier la Donnée : tout acte d'exploitation sur une Donnée par l'Utilisateur qui a pour conséquence de dénaturer la valeur informative de la Donnée, d'en déformer l'intégrité.

15° Publier les Données : communiquer, gratuitement ou moyennant rétribution, les Données à des tiers via support statique (carte papier, brochure, support de présentation orale, pdf ou image sur Internet, rapport, etc.) ou via un service web.

16° Utilisateur : toute personne physique ou morale pour laquelle le SPW accorde l'accès et l'utilisation de Données.

17° Utilisation : exploitation des Données fournies à l'Utilisateur exclusivement sous la forme de copie numérique, sans qu'il y ait cession de propriété au profit de l'Utilisateur.

§2. La Donnée n'est pas toujours accessible pour toute personne physique :

La Donnée n'est accessible que :

- Pour les services publics (commune, province, communautés et régions belges, fédéral, Intercommunale, police, services d'incendie, OIP, et leurs équivalents étrangers) et les soumissionnaires ou adjudicataires dans le cadre d'un marché public lancé par les services publics susmentionnés ;
- Pour l'enseignement et la recherche académique sans but lucratif ;
- Pour les experts agréés dans le cadre du décret du 1^{er} mars relatif à la gestion et à l'assainissement des sols.

§3. La Donnée n'est pas toujours accessible pour une durée indéterminée :

La Donnée n'est accessible que pendant la durée du projet ou de la mission convenue entre l'Utilisateur et le Gestionnaire de la Donnée et telle que reprise dans la Licence d'utilisation.

§4. La Donnée n'est pas toujours accessible sur l'entièreté du territoire qu'elle couvre :

La Donnée n'est distribuée que sur l'étendue de la zone d'intérêt du projet ou de la mission convenue entre l'Utilisateur et le Gestionnaire de la Donnée et telle que reprise dans la Licence d'utilisation. Sauf autorisation expresse, l'étendue de la zone d'intérêt ne peut couvrir l'ensemble du territoire de la région wallonne.

§5. La Donnée n'est pas toujours accessible pour toute finalité :

La Donnée n'est accessible que pour la finalité du projet ou de la mission convenue entre l'Utilisateur et le Gestionnaire de la Donnée et telle que reprise dans la Licence d'utilisation.